

Renouvellement des licences

08-10-2001 14:00 par CSC Vouillé

Les dossiers de renouvellement des licences seront transmis à l'[UFOLEP](#) dans le courant de la dernière semaine d'octobre. Nous informons donc les retardataires qu'il devient urgent qu'ils retournent leur dossier accompagné bien sûr d'un chèque de 50,00 € à l'ordre du **CSC-Vouillé**.